



Décret sur les jeux

Décret sur les jeux

Les machines à sous dans les bars, restaurants, cafés etc. ainsi que dans les casinos ne sont pas réglementées par le traité interländler sur les jeux de hasard mais par la décret sur les jeux. Celle-ci définit où, comment et combien de jeux automatiques peuvent être installés, la durée d'un jeu, etc.

Ici aussi : le jeu est autorisé à partir de 18 ans !

